



**Communiqué commun des syndicats CGT**  
**des centres hospitaliers**  
**de Digne-les-Bains et de Manosque**  
**sur la mise en place du GHT 04**



**CME – CHSCT – CTE – CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) font suite aux communautés hospitalières de territoire (CHT) issus de la Loi Santé. Ces GHT ont pour finalité de répondre à des exigences de rationalisation des dépenses des établissements publics de santé. En effet, l'ONDAM (indicateur de maîtrise des dépenses de santé) impose une économie d'environ 3 milliards d'euros des dépenses hospitalières avec entre autres la suppression de plus de 22 000 postes. Les GHT sont donc un outil destiné à atteindre ces objectifs.

Pour la CGT, ces nouvelles entités imposées ne représentent pas l'évolution qui permettrait de répondre aux besoins de santé des citoyens garantissant ainsi l'égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Elles contribueront à créer des déserts sanitaires. Les conséquences seront directes sur l'attractivité et l'emploi dans nos bassins de vie.

La mise en application de la politique de santé de ces dix dernières années n'a rien apporté de positif aux hôpitaux de Digne et de Manosque. Avec cette politique, des services ferment, les délais d'attente se rallongent, les distances pour accéder à certaines activités augmentent, des médecins viennent faire leur « marché » dans nos structures, et la baisse des moyens ne permet plus aux personnels d'assurer correctement leurs missions. **La CGT dénonce d'ores et déjà la dégradation des conditions de travail générée par la mise en place forcée des GHT et s'oppose à toute mobilité imposée des personnels.**

Concernant le document de travail, la CGT s'interroge sur la notion d'hôpital support qui met en concurrence les établissements du département pouvant générer des conflits de directeurs. **Pour la CGT, chaque établissement doit garder son autonomie, ses services, ses effectifs, son nombre de lit, sa culture propre, avec une réelle politique de développement de l'activité.** Ainsi, la CGT ne participera pas à un vote en faveur d'un établissement au détriment de l'autre. En effet, la CGT se positionnera en fonction d'une analyse de fond et non sur une position de forme.

**Les syndicats CGT des hôpitaux de Digne et de Manosque s'insurgent de l'absence de dialogue social. De plus, dans l'article 15 du document de travail sur la création du GHT 04, la CGT dénonce la non prise en compte de la représentativité syndicale dans le respect des résultats du nombre de sièges obtenus au CTE lors des élections professionnelles de décembre 2014.**

Le 30 mai 2016

# La CGT se positionne clairement sur les GHT

## La CGT élève le débat en restant sur une analyse de fond :

Certains élus locaux semblent tenter jouer une carte personnelle en défendant soit un GHT interdépartemental soit départemental, soit en défendant l'hôpital de Digne ou celui de Manosque comme hôpital référent. Des syndicats semblent tomber dans le panneau de ces raccourcis faciles. En effet, alors qu'ils donnent l'impression de prendre des postures, en trompe l'œil, pour donner l'illusion de se préoccuper du département ou de la santé, la CGT se positionnera en fonction d'une analyse de fond et non pas sur une position de forme. La CGT ne choisira pas entre la peste ou le cholera, et ne rentrera pas dans le jeu des intérêts personnels, politiques et comptables. Pour la CGT, l'enjeu majeur se porte sur la mise en place d'une politique de réponse à l'ensemble des besoins des populations et une réelle amélioration des conditions de travail du personnel.



## Cette politique met le feu aux poudres partout :

Certains médecins semblent se positionner en mode défensif donnant l'impression de préparer une bataille. Plusieurs directeurs de la région parlent même de "stratégies guerrières" à élaborer, alors que d'autres précisent que pour faire plus de recettes, il faudrait supprimer des doublons sur le territoire régional. On aperçoit des tensions dans la plupart des territoires, comme par exemple entre le Nord et le Sud du Vaucluse, ou entre l'Est et l'Ouest Var. Cette politique de regroupement forcé (sous peine de sanction) tente de mettre en concurrence les territoires et les structures.

## Regroupement rime souvent avec démantèlement :

Différents types d'expériences témoignent des modalités et des conséquences de ce type de regroupements. Dans d'autres pays, comme le Portugal, cette politique a montré ces effets catastrophiques avec un temps d'avance. Au niveau national, l'industrie a connu ce type de politique. Toutes ces phases de regroupements et de concentration ont servi à faire disparaître des tissus industriels. Regroupement rime souvent avec démantèlement. Dans l'action sociale, qui a connu des situations similaires, on constate que plus personne ne trouve sa place, ni les salariés qui travaillent à flux tendus ni les usagers (des listes d'attente interminables, un manque de place dans les structures, et des enfants qu'on envoie à l'école sous calmant « Ritaline »), sans oublier des fusions entraînant la suppression de structures.